

PREFET DE VAUCLUSE

Avignon le 18 novembre 2014

Direction départementale
de la protection des populations
Service Prévention des Risques et Production

INFORMATION SUR L'EXISTENCE D'UNE DECISION DE REFUS TACITE

Objet : Demande d'enregistrement présentée par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (Grand Avignon) pour le projet de déchèterie situé Avenue de Souspirous à Avignon – Montfavet (84140)

Le Grand Avignon a déposé un dossier de demande d'enregistrement pour le projet de déchèterie situé Avenue de Souspirous à Avignon – Montfavet (84140), en date du 4 avril 2014.

Le dossier a été déclaré complet et régulier le 10 avril 2014.

Conformément à l'article R512-46-18 du code de l'environnement le délai d'instruction du dossier d'enregistrement est de 5 mois, et peut être prolongé de deux mois.

Le préfet de Vaucluse a pris un arrêté préfectoral de sursis à statuer prolongeant le délai d'instruction de 2 mois.

Aucune décision expresse n'étant intervenue avant la date du 10 novembre 2014, la demande donne lieu à une décision de refus tacite.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Signé : Martine CLAVEL